Le 17 décembre 2015

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE TROIS-PISTOLES

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 17 décembre 2015 à 19 h 30 en la salle du Conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère, Mme Micheline Lepage, conseillère, Mme Jacinthe Veilleux, conseillère, M. Gilbert Larrivée, conseiller, M. Maurice Vaney, conseiller,

Formant quorum sous la présidence de M. Réjean Rioux, conseiller et maire suppléant.

Est absent : M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents M. Daniel Thériault, trésorier, M. Frédéric Jean, directeur du service des loisirs, Monsieur Pascal Rousseau, directeur du service des incendies, Mme Mélanie Paquet, service de la culture et des communications, Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, et M. Benoit Rheault, greffier.

Un citoyen assiste à l'assemblée.

13 136 <u>1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

La présente réunion a été convoquée par le maire de Trois-Pistoles lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2015. De plus, tous les membres du Conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans le délai imparti par la Loi.

Il est proposé par Jacinthe Veilleux, Appuyé par Gilbert Larrivée, Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que

ADOPTÉE

2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2016 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016, 2017 ET 2018

Mme Pascale Rioux, directrice générale, procède à la présentation du budget 2016 et du programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018.

3. PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Revenus prévus du projet de biométhanisation à Cacouna;
- Surfaceuse de l'Aréna Bertrand-Lepage;
- Traitement de l'eau (UV) de l'usine de filtration.

13 137 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 812 AYANT POUR OBJET D'APPROUVER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES ET D'IMPOSER LES TAXES ET COMPENSATIONS

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Ville de Trois-Pistoles pour l'année 2016 se chiffrent à 5 792 006 \$ tant pour la somme totale de revenus que pour la somme totale de dépenses;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Ville de Trois-Pistoles pour l'année 2016 font partie intégrante de ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance de ce Conseil tenue le 9 novembre 2015;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit document et renoncent à sa lecture et ce conformément à l'article 356 de la loi sur les Cités et Villes :

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles adopte le «Règlement no 812 ayant pour objet d'approuver les prévisions budgétaires 2016 de la Ville de Trois-Pistoles et d'imposer les taxes et compensations», tel que déposé.

ADOPTÉE

13 138 <u>5. ADOPTION DU PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018</u>

Il est proposé par Jacinthe Veilleux, Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) pour les années 2016, 2017 et 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE

13 139 <u>6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Il est proposé par Gilbert Larrivée, Appuyé par Marie LeBlanc, Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 20 h 05.

ADOPTÉE

Réjean Rioux Maire suppléant **Benoit Rheault Greffier**